



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 001104

Séance du mercredi 30 juin 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des délibérations : Commissions n°01, 05, 07, 08, 09, 03, 04, 10 et 02

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS (à partir du rapport 1.1.2) Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI (représenté par Michel BITTARD jusqu'au rapport 2.1), Geneviève VERRON (jusqu'au rapport 2.1) Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 1.1.2), Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.4), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 2.1), Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.1.6), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 2.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.5), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.4) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.2) Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 5.1) Chaleze : Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagne : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET (à partir du rapport 1.1.2), Philippe GUILLAUME Chauenne : Bernard VOUGNON (représenté par Alain ROSET) Chaudefontaine : Jacky LOUISON (à partir du rapport 1.1.2) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre PROST (à partir du rapport 1.1.3) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) François : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du rapport 5.3) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.6), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.3), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 10.2) Noiron : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET (représentée par Serge ARMELLINI), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beauré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 9.2 et jusqu'au rapport 10.2 ; représenté par Joël JOSSO jusqu'au rapport 9.1 et à partir du rapport 2.1) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY (à partir du rapport 1.1.2) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET Vorges les Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 10.2).

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Montferrand le Château : Marcel COTTINY Pirey : Jacques COINTNY Pugey : Marie-Noëlle LATHULLIERE Saône : Maryse BILLOT Torpes : Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, H. AKODAD, P. BONNET, M. BULTOT (jusqu'au rapport 1.1.1), JJ. DEMONET (à partir du rapport 2.2), C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.5), C. GELIN, JM. GIRERD, S. JEANNIN, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), A. MENETRIER, J. PANIER (jusqu'au rapport 10.2), MN. SCHOELLER (jusqu'au rapport 1.1.4), N. WEINMAN (jusqu'au rapport 1.1.3), A. KOELLER, R. DEMESMAY, M. COTTINY, D. ROLET (jusqu'au rapport 10.2).

Mandataires : J. CANAL, N. BODIN, E. SASSARD, YM. DAHOUI (jusqu'au rapport 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du rapport 2.2), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 1.1.5), M. OMOURI, J. ROSSELOT, JP. GOVIGNAUX, JC. ROY (jusqu'au rapport 1.1.4), C. LIME, F. FELLMANN (jusqu'au rapport 10.2), JL. FOUSSERET (jusqu'au rapport 1.1.4), M. LOYAT (jusqu'au rapport 1.1.3), P. CHANEY, F. LOPEZ, S. MONLLOR, JP. MARTIN (jusqu'au rapport 10.2).

Objet : Décision Modificative n°1 - 2010

Décision Modificative n°1 - 2010

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 25 mars 2010 adoptant le Budget Primitif 2010, sont proposées des modifications de crédits au titre de la Décision Modificative n°1.

La Décision Modificative n°1 reprend essentiellement :

- une réduction des crédits des compétences : - 3,3 M€ :

- - révision du CP 2010 Cité des Arts : - 4,7 M€ de besoin de financement,
- - impact budgétaire de l'avenant n°14 à la DSP : + 1,4 M€,

- une augmentation de recettes d'opérations financières et comptables : + 0,5 M€ dont :

- reprise des résultats 2009 (+ 1,9 M€) et des besoins de financement des restes à réaliser 2009 (- 1,9 M€),
- - intégration des notifications DGF, compensation relais, allocations compensatrices de TP : + 1,4 M€ de recettes,
- réajustement à la baisse du FCTVA à recevoir de la Cité des Arts (lié à la révision du CP 2010) : - 1,1 M€ de recettes.

Les nouvelles demandes correspondent aux strictes nécessités du budget, au regard de la maturité des projets concernés, après optimisation des crédits ouverts au budget primitif, par le principe des virements de crédits.

La Décision Modificative n°1 conduit, toutes opérations comprises, à une diminution du recours prévisionnel à l'emprunt consolidé (tous budgets confondus) de 3 713 534,53 € soit, dans le respect de l'autonomie des budgets annexes :

Budget principal (hors opération emprunts revolving) :	+ 525 739,19 €
Budget annexe Transports :	+ 64 512,48 €
Budget annexe Déchets :	- 626 607,00 €
Budget annexe CRR :	- 3 677 179,20 €.

Dans la continuité de la mise en place en 2007 d'une politique budgétaire maîtrisée par le Grand Besançon, le Budget primitif 2010 et le PPIF 2010-2014 reposent sur un cadrage strict du montant des investissements à court et moyen termes et sur une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement.

Cette Décision Modificative n°1 n'est donc construite que sur de nouvelles demandes effectivement justifiées et mûres à ce jour et après optimisation des crédits ouverts au budget primitif (par le principe des virements de crédits) ou équilibrées le plus possible par l'utilisation des lignes de dépenses imprévues (si ces crédits sollicités sont de nature imprévisible).

I. Budget principal

A/ Opérations financières impactant le Budget primitif 2010 et le PPIF 2010-2014

I. Affectation des résultats 2009

Il est rappelé que le Budget primitif 2010 du budget principal voté le 25 mars 2010 n'a pas repris par anticipation les résultats 2009.

Suite à l'étude du compte administratif 2009, à la définition des résultats 2009 et à la confirmation de leurs modalités d'affectation, il convient d'affecter ces résultats pour partie en recettes d'investissement 2010, afin de couvrir prioritairement le déficit d'investissement, et pour le solde en recettes de fonctionnement :

Budget principal	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2009	
compte 001 (dépense)	5 558 992,84 €
AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	
compte 1068 (recette investissement)	5 558 992,84 €
compte 002 (recette fonctionnement)	119 999,27 €

2. Produit fiscal 2010 et allocations compensatrices de TP 2010

Il est proposé d'actualiser, au regard des notifications reçues, le montant du produit fiscal 2010 (compensation relais, prélèvement FDPTP, ticket modérateur) d'une part (+ 1 243 855 €) et le montant des allocations compensatrices de TP versées par l'Etat, d'autre part (+ 367 330 €), pour un montant global de **1 611 185 €**.

a) *Produit fiscal global 2010* : + 1 243 855 €

La régularisation globale de + 1 243 855 € par rapport à la prévision budgétaire se décompose ainsi :

	prévision BP 2010	Notification	Différence/BP en €
1ère composante compensation relais dont:	44 212 194	45 331 557	1 119 363
- 1ère composante compensation relais notifiée	44 212 194	45 593 530	1 381 336
- prélèvement FDPTP dépenses	0	-24 781	-24 781
- ticket modérateur dépenses	0	-237 192	-237 192
2ème composante compensation relais	0	124 492	124 492
Total compensation relais	44 212 194	45 456 049	1 243 855

→ Dans le cadre de la réforme de la TP, l'année 2010 est une année de transition caractérisée par la mise en place par l'Etat d'une **compensation relais**.

Ainsi le montant notifié de compensation relais 2010 s'élève à **45 718 022 €** et se répartit en deux composantes :

- une première composante de la compensation relais de 45 593 530 € qui garantit à la collectivité un produit égal au produit des bases de taxe professionnelle 2010 multipliées par le taux 2009 (plafonné au taux 2008 augmenté de 1 % soit 15,62 % au lieu de 15,87 %). La forte progression des bases de TP 2010 (+ 4,2 %) explique le montant élevé de la première composante de la compensation relais,
- une seconde composante de la compensation relais de 124 492 €, égale au produit des bases de cotisation foncière des entreprises par la différence positive, multipliée par un coefficient de 0,84, entre d'une part, le « taux relais » de 16,13 % voté en 2010 et d'autre part, le taux de taxe professionnelle voté en 2009 (15,87 %).

⇒ Impact de la notification de la compensation relais sur le produit fiscal voté : **+ 1 505 828 €**.

→ Dans le cadre de la réforme de la TP, le **ticket modérateur**, qui est à la charge du Grand Besançon, doit être enregistré comme une dépense en section de fonctionnement du budget primitif (compte 73) et non comme une moindre recette fiscale.

Son montant notifié s'élève à **237 192 €** comme en 2009.

⇒ Impact de la notification du ticket modérateur sur le produit fiscal voté : **- 237 192 €**.

→ Dans le cadre de la réforme de la TP le **prélèvement du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle** (FDPTP) doit être enregistré comme une dépense en section de fonctionnement du Budget primitif (compte 73) et non comme une moindre recette fiscale. Son montant notifié s'élève à **24 781 €** comme en 2009.

⇒ Impact de la notification du prélèvement FDPTP sur le produit fiscal voté : **- 24 781 €**

Le produit fiscal global (45,4 M€) ne compense pas intégralement la suppression de la TP. En 2010, sans cette suppression, le Grand Besançon aurait perçu un produit total de 46,8 M€ (bases 2010 x taux 2010 - ticket modérateur - prélèvement FDPTP) : soit un **préjudice financier pour le Grand Besançon de 1,4 M€**.

- Recettes de fonctionnement en 73 : + 1 505 828 €

- Dépenses de fonctionnement en 014 : + 261 973 €

Délibération du mercredi 30 juin 2010

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

b) *Allocations compensatrices de TP* : + 367 330 €

Le montant des **allocations compensatrices** versées par l'Etat s'élève en 2010 à 1 103 217 € contre 1 086 434 € notifié en 2009, soit une augmentation de + 1,54 % confirmant la vocation de ces allocations à stagner voire diminuer d'année en année.

Depuis 2008, ces allocations compensatrices font en effet partie des variables d'ajustement de « l'enveloppe normée » des dotations de l'Etat. Dans le contexte de la réforme de la TP, le Budget primitif 2010 a été construit sur une hypothèse prudente de 735 887 € soit - 32 % par rapport à 2009.

⇒ Impact de la notification des allocations compensatrices de TP : **+ 367 330 €**.

	Montant 2009	Montant BP 2010	Montant 2010 notifié	Différence/ BP en €	Evolution 2010/ 2009 en %
Réduction pour création d'établissement	114 879	89 340	137 989	48 649	20,12
Réduction de la fraction des recettes	512 924	391 074	479 605	88 531	-6,50
Exonérations en zones ZFU, ZRU	458 242	255 473	485 623	230 150	5,98
Exonérations activités équestres	389	0	0	0	-100,00
TOTAL	1 086 434	735 887	1 103 217	367 330	1,54

- Recettes de fonctionnement en 74 : + 367 330 €

3. Notification de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Depuis le vote du Budget primitif 2010, la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation, qui composent la dotation globale de fonctionnement, ont été notifiées par la Préfecture. Il s'agit d'intégrer la différence entre les données prévisionnelles du BP 2010 et les montants notifiés soit un montant de - 166 464 €.

	Montant notifié 2009	Montant prévu au BP 2010	Montant notifié 2010	Différence/ BP en €	Evolution 2010/ 2009 en %
Dotation intercommunalité	8 366 537	8 391 637	8 216 726	-174 911	-1,79
Dotation compensation	14 077 927	14 111 714	14 120 161	8 447	0,30
TOTAL DGF	22 444 464	22 503 351	22 336 887	-166 464	-0,48

Plusieurs éléments expliquent l'évolution négative de la Dotation intercommunalité du Grand Besançon :

- globalement, une indexation de la DGF nationale sur la moitié de la croissance seulement (la DGF évoluait jusqu'à présent selon 100 % du taux de la croissance) : soit + 0,6 % seulement en 2010 contre + 2 % en 2009,
- le choix du Comité des Finances Locales relatif au montant de dotation par habitant des CA en 2010 : + 1,20 % seulement (contre + 2,50 % depuis 2005 à 2008),
- la poursuite du mouvement de développement de l'intercommunalité : le nombre d'EPCI à fiscalité propre est ainsi passé de 2 601 au 1^{er} janvier 2009 à 2 611 au 1^{er} janvier 2010.

- Recettes de fonctionnement en 74 : - 166 464 €

4. Administration générale : prestations pour le SMPSI

Dans le cadre de la convention de gestion entre le Grand Besançon et le SMPSI, signée le 11 janvier 2010, et de l'avenant présenté ci-après, deux agents du Grand Besançon sont mis à disposition du syndicat à partir 2010. Lors du vote du BP 2010, ces éléments n'ont pas pu être intégrés, il convient donc d'actualiser cette prestation au SMPSI de + 94 320 € sur le Budget 2010 et le PPIF 2010-2014.

- Recettes de fonctionnement en 70 : + 94 320 €

5. Annulation de rattachements 2009

Suite au travail des services et de la direction des finances sur le suivi des rattachements, il est proposé d'annuler des dépenses et des recettes rattachées sur l'exercice 2009 pour le montant supérieur à la réalisation effective.

- Dépenses de fonctionnement en 67 : + 22 335 € (= annulation de recettes 2009)
- Recettes de fonctionnement en 77 : + 101 649 € (= annulation de dépenses 2009)

B/ Reprise des restes à réaliser (RàR) d'investissement impactant le BP 2010

Dépenses d'investissement à reporter	1 816 384,61 €
Subventions d'investissement à reporter (recette)	681 170,98 €
Restes à réaliser d'emprunt (recette)	1 135 213,63 €
Besoin de financement des restes à réaliser	0

- Dépenses d'investissement en 20 : 359 053,86 €
- Dépenses d'investissement en 204 : 972 895,54 €
- Dépenses d'investissement en 21 : 200 035,01 €
- Dépenses d'investissement en 23 : 284 400,20 €

- Recettes d'investissement en 13 : 381 170,98 €
- Recettes d'investissement en 27 : 300 000,00 €
- Recettes d'investissement en 16 : 1 135 213,63 €

C/ Transferts de crédits et opérations n'affectant ni l'équilibre budgétaire 2010, ni le PPIF 2010/2014

I. Administration générale

a) CET des Andiers

Les apports du 1^{er} trimestre sont en large augmentation. Ainsi, fin mars, plus de 80 % du budget 2010 (57 K€) est déjà engagé. Afin de couvrir les dépenses jusqu'à la fin de l'année, il est proposé d'augmenter le budget du CET des Andiers de 100 000 €. Les recettes liées au CET des Andiers, en lien direct avec les dépenses, sont majorées du même montant.

- Dépenses de fonctionnement en 011 : + 100 000 €
- Recettes de fonctionnement en 70 : + 100 000 €

b) Parc automobile : achat d'un véhicule pour le SYBERT

Il est proposé d'inscrire 25 000 € pour l'achat d'un véhicule à mettre à disposition du Sybert. Ce véhicule de type trafic avec aménagement intérieur permettra des opérations de maintenance et d'entretien des différents sites du Sybert et le transport des différents outillages et matériaux.

Conformément à la convention de mise à disposition, une refacturation au Sybert sera effectuée chaque année (et pendant 10 ans) à hauteur des charges d'amortissement supportées par le Grand Besançon.

- Dépenses d'investissement en 21 : + 25 000 €
- Recettes de fonctionnement en 70 : + 25 000 € (rattachements compris)

2. Economie, Emploi et Aménagement

Contribution au SMAIBO / Etudes

Lors du vote du budget 2010 du SMAIBO, le 29 mars 2010, la participation des membres a été réduite de 30 % (à la demande du Conseil Général). Il convient de réajuster la participation prévue au BP 2010, cette dernière étant fixée au montant de notre participation 2009, à hauteur de 312 335 € soit une baisse de 127 665 €.

Il est proposé de redéployer ces crédits sur le projet « Etudes » de la manière suivante :

- veille en direction des comptes clé du territoire : achat d'un outil de gestion de notre relation avec les entreprises (10 000 €),
- organisation de prospection en direction de secteurs ciblés (santé, traçabilité, mobilité, haute horlogerie, TIC, etc.) Pour ce faire des achats de fichiers qualitatifs de prospects, la constitution d'argumentaires commerciaux, l'organisation de rendez-vous avec les dirigeants des entreprises ciblées seront organisés à compter de septembre 2010 (50 000 €),
- mise en place d'une stratégie de promotion économique du territoire de l'agglomération en collaboration avec les services Communication et TIC (20 000 €),
- soutien à l'innovation au travers de projets structurants : des projets en cours d'élaboration au sein de divers laboratoires de la Communauté d'Agglomération vont certainement amener des demandes de soutien financier d'ici la fin de l'année (projet d'hôpital sans patient, gérontopôle, etc.). Les demandes dépasseront certainement nos budgets mais il s'agit d'en financer si possible une partie dès 2010 (47 665 €).

- Dépenses de fonctionnement en 65 : - 127 665 €

- Dépenses de fonctionnement en 011 : + 127 665 €

3. Habitat, Politique de la Ville

AP/CP « Aires d'accueil des gens du voyage »

Il est proposé un redéploiement des crédits du Crédit de Paiement 2010 (virement entre chapitres budgétaires) afin de procéder à l'acquisition de l'emprise foncière nécessaire à l'aménagement de l'aire d'accueil de Saône (terrain cédé viabilisé par la commune). Le montant de l'AP/CP « Aires d'accueil des gens du voyage » et du Crédit de Paiement 2010 ne sont pas modifiés.

- Dépenses d'investissement en 23 : - 100 000 €

- Dépenses d'investissement en 21 : + 100 000 €

D/ Réajustement des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes

En fonction des ajustements proposés sur les budgets annexes, il est proposé de réajuster les subventions d'équilibre à verser par le budget principal aux budgets annexes.

	Montant voté Budget 2010	Montant voté DM I	Montant total
Subvention d'équilibre au budget annexe TRANSPORTS	9 292 343,00 €	1 167 418,05 €	10 459 761,05 €
Subvention d'équilibre au budget annexe CRR	4 139 253,00 €	-38 538,22 €	4 100 714,78 €
Subvention d'équilibre au budget annexe ZONE DU NORET	22 533,00 €		22 533,00 €
Montant total des subventions versées par le budget principal aux budgets annexes	13 454 129,00 €	1 128 879,83 €	14 583 008,83 €

- Dépenses de fonctionnement en 67 : + 1 128 879,83 €

E/ Nouvel équilibre du budget principal

Le besoin de financement par emprunt, hors opération emprunts revolving, est augmenté de 525 739,19 € pour atteindre 10 502 531,39 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 634 474,44 € pour atteindre 871 121,99 €.

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2010	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2010	Recettes DMI	TOTAL
Réel	75 587 759,45	1 513 187,83	77 100 947,28	80 932 819,00	2 147 662,27	83 080 481,27
Ordre	5 204 206,00		5 204 206,00	95 794,00		95 794,00
Virement de section à section	236 647,55	634 474,44	871 121,99			0,00
TOTAL	81 028 613,00	2 147 662,27	83 176 275,27	81 028 613,00	2 147 662,27	83 176 275,27
Section d'investissement	Dépenses BP 2010	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2010	Recettes DMI	TOTAL
Réel	23 053 810,27	7 400 377,45	30 454 187,72	6 531 958,52	6 240 163,82	12 772 122,34
Ordre	95 794,00		95 794,00	5 204 206,00		5 204 206,00
Virement de section à section			0,00	236 647,55	634 474,44	871 121,99
Besoin de financement par emprunt				11 176 792,20	525 739,19	11 702 531,39
Besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving				9 976 792,20	525 739,19	10 502 531,39
TOTAL	23 149 604,27	7 400 377,45	30 549 981,72	23 149 604,27	7 400 377,45	30 549 981,72

Une présentation par chapitre est présentée en annexe I.

II. Budget annexe Transports

A/ Opérations financières impactant le Budget primitif 2010 et le PPIF 2010-2014

I. **Affectation des résultats 2009**

Il est rappelé que le Budget primitif 2010 du Budget annexe Transports voté le 25 mars 2010 n'a pas repris par anticipation les résultats 2009.

Suite à l'étude du compte administratif 2009, à la définition des résultats 2009 et à la confirmation de leur modalité d'affectation, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement 2009 en recette d'investissement, afin de couvrir le déficit d'investissement, et le solde en recette de fonctionnement 2010 :

Budget annexe Transports	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2009	
compte 001(dépense)	4 472 275,11 €
AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2009	
compte 1068 (recette investissement)	4 472 275,11 €
compte 002 (recette fonctionnement)	75 242,75 €

2. **Annulation de rattachements 2009**

Suite au travail des directions Transports et Finances sur le suivi des rattachements, il est proposé d'annuler des dépenses rattachées sur l'exercice 2009 pour le montant supérieur à la réalisation effective.

- Recettes de fonctionnement en 77 : + 191 491 €

3. **Avenant à la convention de Délégation de Service Public des transports urbains**

Suite à un audit mené par le cabinet Altra Consulting, et conformément à la réglementation en vigueur, l'avenant n°14 à la convention de Délégation de Service Public des transports urbains du 23 juin 2005 qui prolonge de 6 mois la DSP actuelle, prévoit une modification du régime fiscal de la contribution financière forfaitaire.

Délibération du mercredi 30 juin 2010

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

7115

La contribution financière est désormais non assujettie à la TVA et le délégataire devient redevable de la taxe sur les salaires. Celle-ci est refacturée au Grand Besançon et s'élève à :

- 480 600 € pour la période comprise entre juillet et décembre 2010 (contre un coût de TVA qui aurait été supérieur à 500 K€ pour la période de l'avenant en cas d'assujettissement à la TVA de la participation),
- 1 433 552 € pour la période antérieure à l'avenant (952 952 € au titre de l'exercice 2009 et 480 600 € au titre de la première partie de l'exercice 2010).

En conséquence une inscription complémentaire de crédits s'avère nécessaire à hauteur de 1 434 152 € :

Montant prévu au BP 2010 pour DSP	21 930 000,00 €
Contribution financière 2010 sans TVA	21 450 000,00 €
Taxe sur les salaires de juillet à décembre 2010	480 600,00 €
Taxe sur les salaires de 2009 à mi-2010	1 433 552,00 €
Crédits supplémentaires à prévoir	1 434 152,00 €

Parallèlement, la TVA qui a grevé la contribution financière forfaitaire pour la période antérieure à l'avenant (2008 à mi 2010) sera restituée à la CAGB, dans un délai de trois mois à compter du remboursement de la TVA par les services fiscaux au délégataire. Cette somme constituera une recette de trésorerie estimée à ce jour à 2,9 M€.

Ces opérations de régularisation comptables et financières (opérations budgétaires et non budgétaires) ont été validées le 29 avril 2010 par le Trésorier du Grand Besançon.

- Dépenses de fonctionnement en 011 : + 1 434 152 €
- Dépenses de fonctionnement en 011 : + 43 227 351 €
- Recettes de fonctionnement en 77: + 43 227 351 €

B/ Reprise des restes à réaliser (RàR) d'investissement impactant le BP 2010 et le PPIF

Dépenses d'investissement à reporter	64 512,48 €
Subventions d'investissement à reporter (recette)	0
Restes à réaliser d'emprunt (recette)	64 512,48 €
Besoin de financement des restes à réaliser	0

- Recettes d'investissement en 16 : + 64 512,48 €.
- Dépenses d'investissement en 21 : + 64 512,48 €.

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

Le besoin de financement par emprunt est augmenté de 64 512,48 € pour atteindre 76 095,48 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe est augmentée de 1 167 418,05 € pour atteindre 10 459 761,05 €.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2010	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2010	Recettes DMI	TOTAL
Réel	31 023 287,00	44 661 503,00	75 684 790,00	41 960 267,00	44 661 503,00	86 621 770,00
Ordre	3 489 665,00		3 489 665,00	6 942,00		6 942,00
Virement de section à section	7 454 257,00		7 454 257,00	0,00		0,00
TOTAL	41 967 209,00	44 661 503,00	86 628 712,00	41 967 209,00	44 661 503,00	86 628 712,00
Section d'investissement	Dépenses BP 2010	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2010	Recettes DMI	TOTAL
Réel	11 978 563,00	4 536 787,59	16 515 350,59	1 030 000,00	4 472 275,11	5 502 275,11
Ordre	206 942,00		206 942,00	3 689 665,00		3 689 665,00
Virement de section à section				7 454 257,00		7 454 257,00
Besoin de financement par emprunt				11 583,00	64 512,48	76 095,48
TOTAL	12 185 505,00	4 536 787,59	16 722 292,59	12 185 505,00	4 536 787,59	16 722 292,59

Une présentation par chapitre est présentée en annexe I

III. Budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

A/ Opérations financières impactant le Budget primitif 2010 et le PPIF 2010-2014

1. Affectation des résultats

Il est rappelé que le budget primitif 2010 du Budget annexe CRR voté le 25 mars 2010 n'a pas repris par anticipation les résultats 2009.

Suite à l'étude du compte administratif 2009, à la définition des résultats 2009 et à la confirmation de leur modalité d'affectation, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement 2009 en recette d'investissement, afin de couvrir prioritairement le déficit d'investissement et les restes à réaliser, et le solde en recette de fonctionnement 2010 :

Budget annexe CRR	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2009	
compte 001 (dépendance)	69 557,90 €
AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2009	
compte 1068 (recette investissement)	85 948,40 €
compte 002 (recette fonctionnement)	38 538,22 €

2. AP/CP « Cité des Arts »

Il est proposé de réviser l'AP/CP « Cité des Arts » conformément à la délibération communautaire de révision de l'AP qui suit ce rapport. Le montant total de l'AP est diminué en dépenses de 3 716 121,91 € et recettes de 3 877 503,50 €.

Le CP 2010 est diminué en dépenses de 11 179 498,42 € et recettes de 6 407 204,22 €.

Cette diminution des dépenses de 11,2 M€ est due :

- aux appels d'offres de travaux avantageux,
- à la réactualisation de l'échéancier au regard de la réalisation des travaux,
- à la suppression des parts foncières de la Ville et de la Région,
- à la diminution de la part foncier Grand Besançon.

Les recettes sont diminuées (- 6,4 M€) du fait des éléments mentionnés ci-dessus et de la modification de la participation des partenaires, variable selon les dépenses réalisées et réactualisée au vu de la nouvelle clé de répartition actée par avenant à la convention de groupement de commande.

- Dépenses d'investissement en 20 : + 19 764,21 €
- Dépenses d'investissement en 21 : + 628 760,00 €
- Dépenses d'investissement en 23 : - 6 666 532,00 €
- Dépenses d'investissement en 45 : - 5 161 490,63 €
- Recettes d'investissement en 13: - 410 954,80 €
- Recettes d'investissement en 45 : - 6 023 444,63 €
- Recettes d'investissement en 23: + 27 195,21 €

3. Actualisation du FCTVA

Le montant attendu de FCTVA en 2010 est actualisé suite à la réduction des dépenses de l'AP/CP « Cité des Arts » et notamment du CP 2010 en dépenses (- 11,1 M€). Il est diminué de 1 095 115 € pour atteindre 876 013 €. Le FCTVA est perçu chaque trimestre.

- Recettes d'investissement en 10: - 1 095 115 €

B/ Reprise des restes à réaliser (RàR) d'investissement impactant le BP 2010 et le PPIF

Budget annexe CRR	
Dépenses d'investissement à reporter	16 390,50
Recettes d'investissement à reporter	0,00
Besoin de financement des restes à réaliser	16 390,50

- Dépenses d'investissement en 21 : + 16 390,50 €

C/ Ouverture de nouveaux crédits opérationnels

I. Régularisations comptables

a) Renouvellement parc instrumental

Suite à une observation de la Trésorerie, il convient de régulariser un mandat émis sur 2009. L'exercice 2009 étant clôturé, l'annulation du mandat s'effectue par l'émission d'un titre de recette sur l'exercice 2010 puis le mandat est réémis sur ce même exercice. Ceci représente une opération budgétairement neutre.

- Dépenses d'investissement en 21 : + 3 986,50 €

- Recettes d'investissement en 21 : + 3 986,50 €

b) Régularisation des amortissements

Dans le cadre de la mise à jour du patrimoine, il est proposé de régulariser le montant des dotations aux amortissements (opérations d'ordre).

- Dépenses de fonctionnement en 040 : + 13 223,63 €

- Recettes d'investissement en 042 : + 13 223,63 €

D/ Nouvel équilibre du budget annexe CRR

Le besoin de financement par emprunt est diminué de 3 677 179,20 € pour atteindre 3 090 896,80 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est diminué de 13 223,63 € pour atteindre 117 382,37 €.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe est diminuée de 38 538,22 € pour atteindre 4 100 714,78 €.

BUDGET ANNEXE CRR						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2010	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2010	Recettes DMI	TOTAL
Réel	4 633 090,00		4 633 090,00	4 788 953,00	0,00	4 788 953,00
Ordre	25 257,00	13 223,63	38 480,63	0,00		0,00
Virement de section à section	130 606,00	-13 223,63	117 382,37			0,00
TOTAL	4 788 953,00	0,00	4 788 953,00	4 788 953,00	0,00	4 788 953,00
Section d'investissement	Dépenses BP 2010	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2010	Recettes DMI	TOTAL
Réel	20 269 599,00	-11 089 563,52	9 180 035,48	13 345 660,00	-7 412 384,32	5 933 275,68
Ordre				25 257,00	13 223,63	38 480,63
Virement de section à section				130 606,00	-13 223,63	117 382,37
Besoin de financement par emprunt				6 768 076,00	-3 677 179,20	3 090 896,80
TOTAL	20 269 599,00	-11 089 563,52	9 180 035,48	20 269 599,00	-11 089 563,52	9 180 035,48

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

IV. Budget annexes Déchets

A/ Opérations financières impactant le Budget primitif 2010 et le PPIF 2010-2014

1. Affectation des résultats 2009

Il est rappelé que le Budget primitif 2010 du Budget annexe Déchets voté le 21 décembre 2009 n'a pas repris par anticipation les résultats 2009.

Suite à l'étude du compte administratif 2009, à la définition des résultats 2009 et à la confirmation de leurs modalités d'affectation, il convient d'affecter ces résultats :

Budget annexe Déchets	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2009	
compte 001 (recette)	1 587 971,32€
AFFECTATION TOTALE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2009 EN FONCTIONNEMENT 2010	
compte 002 (recette)	84 325,91€

2. Dépenses imprévues

Il est proposé d'abonder la ligne de dépenses imprévues, dans le respect des limites réglementaires, à savoir 7,5 % des dépenses réelles par section, pour un montant de 101 074,21 € en fonctionnement et pour un montant de 15 588,10 € en investissement.

- Dépenses de fonctionnement en 022 : +101 074,21 €
- Dépenses d'investissement en 021 : + 15 588,10 €

3. Annulation rattachements 2009

Suite au travail des directions Déchets et Finances sur le suivi des rattachements, il est proposé d'annuler des dépenses rattachées sur l'exercice 2009 pour le montant supérieur à la réalisation effective.

- Recettes de fonctionnement en 77 : + 16 748,30 €

B/ Reprise des restes à réaliser (RàR) d'investissement impactant le BP 2010 et le PPIF

Budget annexe DECHETS	
Dépenses d'investissement à reporter	725 776,22
Recettes d'investissement à reporter	0,00
Besoin de financement des restes à réaliser	725 776,22

- Dépenses d'investissement en 20 : + 82 800,00 €
- Dépenses d'investissement en 21 : + 577 976,22 €
- Dépenses d'investissement en 23 : + 65 000,00 €

C/ Ouverture de nouveaux crédits opérationnels

Le budget primitif 2009 prévoyait l'acquisition d'un véhicule de collecte poids lourds équipé d'une grue. Or, l'appel d'offres relatif à cette acquisition s'est révélé infructueux en fin d'année 2009. Il n'a pas été possible de les inscrire en restes à réaliser sur 2010. Il convient donc de réinscrire la somme de 220 000 € nécessaire à l'acquisition de ce véhicule de collecte.

- Dépenses d'investissement en 21 : + 220 000 €

D/ Nouvel équilibre du budget annexe Déchets

Le besoin de financement par emprunt est intégralement résorbé (baisse de 626 607 € pour atteindre 0 €).

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.

BUDGET ANNEXE DECHETS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2010	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2010	Recettes DMI	TOTAL
Réel	17 169 052,00	101 074,21	17 270 126,21	17 817 187,00	101 074,21	17 918 261,21
Ordre	657 535,00		657 535,00	32 400,00		32 400,00
Virement de section à section	23 000,00		23 000,00			0,00
TOTAL	17 849 587,00	101 074,21	17 950 661,21	17 849 587,00	101 074,21	17 950 661,21
Section d'investissement	Dépenses BP 2010	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2010	Recettes DMI	TOTAL
Réel	1 344 742,00	961 364,32	2 306 106,32	70 000,00	1 587 971,32	1 657 971,32
Ordre	32 400,00		32 400,00	657 535,00		657 535,00
Virement de section à section				23 000,00		23 000,00
Besoin de financement par emprunt				626 607,00	-626 607,00	0,00
TOTAL	1 377 142,00	961 364,32	2 338 506,32	1 377 142,00	961 364,32	2 338 506,32

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

V. Budget annexe Zone d'activité du Noret

A/ Opérations financières impactant le budget 2010 et le PPIF 2010-2014

Affectation des résultats 2009

Il est rappelé que le budget primitif 2010 du budget annexe Zone d'activité du Noret voté le 25 mars 2010 n'a pas repris par anticipation les résultats 2009.

Suite à l'étude du compte administratif 2009, à la définition des résultats 2009 et à la confirmation de leur modalité d'affectation, il convient d'affecter ces résultats.

Budget annexe Zone d'activité du Noret	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2009	
compte 001 (recette)	3 614,79 €

Le résultat de la section de fonctionnement est nul.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Zone d'activité du Noret

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est pas modifiée.

Le remboursement anticipé d'emprunt est augmenté de 3 614,79 € pour atteindre 117 577,79 €.

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DU NORET						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2010	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2010	Recettes DMI	TOTAL
Réel	28 570,00		28 570,00	142 533,00		142 533,00
Ordre	171 103,00		171 103,00	57 140,00		57 140,00
Virement de section à section	0,00		0,00			0,00
TOTAL	199 673,00		199 673,00	199 673,00		199 673,00
Section d'investissement	Dépenses BP 2010	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2010	Recettes DMI	TOTAL
Réel	772 000,00		772 000,00	772 000,00	3 614,79	775 614,79
Ordre	57 140,00		57 140,00	171 103,00		171 103,00
Virement de section à section				0,00		0,00
Remboursement emprunt	113 963,00	3 614,79	117 577,79	0,00	0,00	0,00
Besoin de financement par emprunt				0,00	0,00	0,00
TOTAL	943 103,00	3 614,79	946 717,79	943 103,00	3 614,79	946 717,79

Une présentation par chapitre est présentée en annexe 1.

VI. Evolution du besoin de financement par emprunt (hors emprunt revolving) du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°1

Besoin de financement par emprunt après DM N°1 (hors opérations emprunts revolving)				
	BP 2010	DM N°1	Total	% d'évolution
Budget principal	9 976 792,20	525 739,19	10 502 531,39	5,27%
Budget annexe TRANSPORTS	11 583,00	64 512,48	76 095,48	556,96%
Budget annexe DECHETS	626 607,00	-626 607,00	0,00	-100,00%
Budget annexe CRR	6 768 076,00	-3 677 179,20	3 090 896,80	-54,33%
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL	17 383 058,20	-3 713 534,53	13 669 523,67	-21,36%

A la majorité, 8 Contre, le Conseil de Communauté adopte cette proposition de Décision Modificative n°1 au titre du budget 2010 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 122

Contre : 8

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ



Reçu le 05 JUIL. 2010

Annexe I
Décision Modificative n° I
Présentation par chapitre

Budget principal

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
011	Charges générales	227 665,00	70	Produits des services du domaine et	219 320,00
014	Atténuation de produits	261 973,00	73	Impôts et taxes	1 505 828,00
65	Autres charges de gestion courante	-127 665,00	74	Dotations, subventions et participations	200 866,00
67	Charges exceptionnelles	1 151 214,83	77	Produits exceptionnels	101 649,00
023	Virement à la section d'investissement	634 474,44	002	Affectation du résultat de fonctionnement 2009	119 999,27
TOTAL		2 147 662,27	TOTAL		2 147 662,27
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
20	Immobilisations incorporelles	483 053,86	021	Virement de la section de fonctionnement	634 474,44
204	Subventions d'équipement aux organismes publics	848 895,54	10	Dotations Fonds divers Reserves	5 558 992,84
21	Immobilisations corporelles	325 035,01	13	Subventions d'investissement	381 170,98
23	Avances et travaux	184 400,20	27	Autres immobilisations financières	300 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	16	Recours à l'emprunt	525 739,19
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 558 992,84			
TOTAL		7 400 377,45	TOTAL		7 400 377,45

Budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
Chap	Nature	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
011	611	Charges générales (avenant DSP Transports)	44 661 503,00	002	Affectation du résultat de fonctionnement 2009	75 242,95
				77	Produits exceptionnels (subvention d'équilibre)	1 167 418,05
				77	Produits exceptionnels (avenant DSP Transports)	43 227 351,00
				77	Produits exceptionnels (annulation rattachements)	191 491,00
TOTAL			44 661 503,00	TOTAL		44 661 503,00
INVESTISSEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
Chap	Nature	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
001	2762	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 472 275,11	10	Dotations Fonds divers Reserves	4 472 275,11
21	2138/2145	Immobilisations corporelles	64 512,48	16	Restes à réaliser d'emprunts	64 512,48
TOTAL			4 536 787,59	TOTAL		4 536 787,59

Budget annexe Déchets

BUDGET ANNEXE DECHETS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
022	Dépenses imprévues	101 074,21	002	Résultat de fonctionnement reporté	84 325,91
			77	Produits exceptionnels	16 748,30
TOTAL		101 074,21	TOTAL		101 074,21
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
20	Immobilisations incorporelles	82 800,00	001	Excédent d'investissement 2009 reporté	1 587 971,32
21	Immobilisations corporelles	797 976,22	16	Recours à l'emprunts	-626 607,00
23	Avances et travaux	65 000,00			
020	Dépenses imprévues	15 588,10			
TOTAL		961 364,32	TOTAL		961 364,32

Budget annexe CRR

BUDGET ANNEXE CRR					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	13 223,63	002	Résultat de fonctionnement reporté	38 538,22
023	Virement à la section d'investissement	-13 223,63	77	Produits exceptionnels (subvention d'équilibre du budget principal)	-38 538,22
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	69 557,90	021	Virement de la section de fonctionnement	-13 223,63
20	Immobilisations incorporelles	19 764,21	10	Dotations Fonds divers Reserves	-1 009 166,60
21	Immobilisations corporelles	649 137,00	13	Subventions d'investissement reçues	-410 954,80
23	Avances et travaux	-6 666 532,00	45	Opérations pour compte de tiers	-6 023 444,63
45	Opérations pour compte de tiers	-5 161 490,63	21	Immobilisations corporelles	3 986,50
			23	Avances et travaux	27 195,21
			16	Recours à l'emprunts	-3 677 179,20
			040	Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	13 223,63
TOTAL		-11 089 563,52	TOTAL		-11 089 563,52

Budget annexe Zone du Noret

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
16	Remboursement emprunt	3 614,79	001	Excédent d'investissement reporté	3 614,79
TOTAL		3 614,79	TOTAL		3 614,79